



## **Urgence sanitaire : Mettre en sécurité tous les travailleurs !**

**L**a crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires, avant même les annonces présidentielles, ont pris toutes leurs responsabilités en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de nos réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

**Au-delà de toute autre considération, notre priorité absolue dans la période est de poursuivre l'activité revendicative pour défendre les salariés, leur santé, ainsi que celle de toute la population.**

**Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger.**

Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations d'Eure-et-Loir qui n'ont aucune utilité dans la gestion de cette crise. Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non essentielles à la gestion de la crise soient autorisées à regrouper des dizaines, voire des centaines, de salariés.

C'est pourquoi nos organisations demandent solennellement à Mme la Préfète d'Eure-et-Loir d'intervenir de toute urgence pour mettre en sécurité tous les salarié-e-s d'Eure-et-Loir :

- **par la mise en sécurité totale et sans délai des travailleurs exerçant dans les secteurs nécessaires à la continuité de la vie sociale** (santé, services d'urgence, sociaux et de sécurité, alimentation, transport, énergie, fabrication des masques, gel, médicaments)
- par la **mise à l'arrêt immédiate, avec maintien du salaire à 100% de toutes les unités de production, de services, de chantiers** qui ne sont pas strictement nécessaire à la continuité cette vie sociale
- par la **mise en place d'un numéro et d'un service d'urgence de la Direccte pour assurer la sécurité de tous les travailleurs** si des entreprises ne respectent par leurs obligations légales.

**Pour exposer précisément toutes les situations mettant en danger la situation de travailleurs, nous adressons ce jeudi 26 mars à Mme la Préfète d'Eure-et-Loir une demande de rencontre (évidemment à distance).**